



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

La Loi de finances de 2019, a instauré le compte financier unique au départ, en phase expérimentale, auprès des collectivités volontaires. Pour le mettre en place, deux préalables étaient nécessaires :

- Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57
- Dématérialiser l'ensemble des documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable).

Depuis l'année 2024 le CFU remplace le Compte administratif dans notre commune

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent ainsi pour ne former plus qu'un seul document. Le CFU a l'avantage de simplifier les procédures car sa production est totalement dématérialisée. La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre la secrétaire générale et les services du comptable public.

Le compte financier unique 2025 a été soumis par le Maire au Conseil municipal qui l'a approuvé en séance du 10 avril 2026.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune et présente les principales informations et évolutions du compte financier unique 2024. Elle sera disponible sur le site internet de la ville

Pour mémoire, ce compte :

- est le bilan financier de l'année. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement au budget qui doit être équilibré, le compte financier fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans le CFU.

Note de présentation du compte financier unique 2025

Budget général

I. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	7 796 605.92 €
Dépenses de fonctionnement	- 6 555 044.55 €
Résultats de l'année 2025	1 241 561.37 €

1.2 Analyse

Pour rappel depuis 2023, le changement de nomenclature comptable. Certaines numérotations et affectations ayant évoluées, la lecture comptable comparative avec les exercices antérieurs est parfois complexe.

Le résultat de 2024 du budget annexe microcentrale a permis un reversement exceptionnel en 2025 de 2 169 000 €. Celui de cette année est moindre mais largement excédentaire avec 1 241 561.37 €.

Par ailleurs, l'année 2025 a également bénéficié le reversement de l'excédent du budget du SMAE suite à la dissolution de ce syndicat portant le résultat reporté à 926 393.61 €. A noter de ce fait, un ajustement budgétaire important en cours d'année a été fait, notamment au profit de la section d'investissement.

a) Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux. En 2025, elles sont légèrement inférieures à 2024 de 1.6 % avec une baisse des charges à caractère général et des subventions versées qui compensent une hausse des dépenses de personnel de 6.4 %

1) Les charges à caractère général soit 46% des dépenses globales de fonctionnement

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre **s'élèvent à 3 011 675,01 €**. Si elles sont inférieures de 4.4 % par rapport à 2024, elles restent toujours à un niveau très élevé par rapport à 2023 (+655 155,94 €).

On peut noter cette année l'arrêt de certaines dépenses exceptionnelles notamment liées à l'organisation du Tour de France, à contrario on a pu constater le développement du service enfance (agrandissement de la crèche de 2000 et création de cantines).

Ce compte reflète aussi, les variations liées aux saisons hivernales puisqu'il intègre des dépenses spécifiques comme celles de la sécurité avalanche de la route (PIDA) remboursées par la métropole mais également les dépenses de secours sur pistes réalisées par la SEM gestionnaire du domaine skiable et remboursées via une régie de recettes. Ces dépenses concernent ainsi plusieurs comptes (acquisition de fournitures, transport, entretien des installations de type catex, gazex, dépôt explosif...). Les dépenses s'échelonnent sur deux exercices.

2) Les dépenses de personnel soit 41% des dépenses globales de fonctionnement

Ces dépenses en augmentation s'élèvent à 2 669 623 € dont 80 712€ de frais de personnel mis à disposition par l'OTM à la commune.

Elles sont en augmentation de 6.4 %.

Ce compte est compensé pour une petite partie en recettes (maladie, remboursement des frais PIDA par MNCA 67 k€).

A noter que les dépenses liées à 2 agents sont affectées au budget microcentrale (112 660 €)

3) Les charges de gestion courantes

Ce chapitre regroupe les indemnités et cotisations des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations au SMSM pour aquavallée, les participations à la métropole pour l'instruction des PC, celles au CCAS.... Ces charges s'élèvent à **570 439 €** (-20% par rapport à 2024). A noter plusieurs évolutions :

- En 2024 il avait été décidé de l'augmentation des subventions aux sportifs de haut niveau à 442 k € (en rattrapage de la baisse décidée en 2023). En 2025 la baisse correspond à l'effacement de ce rattrapage
- Ce compte comprend la subvention au CCAS pour 79 000 €
- Baisse des frais de mission des élus de 23 %

4) Les charges financières

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 162 312 €. Elles ont augmenté de 24 % en raison des taux variables et du nouvel emprunt de 1 700 460 €. A noter que ce dernier correspond à la consolidation de l'emprunt relais qui avait été réalisé pour l'acquisition des terrains de la ZAC. Et ce afin de tenir compte tenu du retard de perception de produit des ventes des terrains AMO et BLVDR d'un montant de 4.6 millions d'euros.

5) Les charges spécifiques

Elles correspondent cette année à un titre annulé de 6750 € (indu de la CAF) et un titre annulé compte tenu d'une erreur d'adressage.

6) Les provisions

Des provisions pour risques ont été réalisées cette année, à la demande de la trésorerie, compte tenu des créances en non valeurs pour 11 779 €.

7) Atténuation de produits

Cela correspond au fond de péréquation FPIC de l'état pour un montant de 29 282 € la commune étant contributeur.

intitulés des chapitres	CA 2024	CA 2025
011-Charges à caractère général	3 150 902,54 €	3 011 675,01 €
012-Charges de personnel	2 508 294,54 €	2 669 623,24 €
014-Atténuations de produits	23 731€	29 282 €
068 dotation aux provisions		11 779,33 €
042-Opérations d'ordre entre section	126 287,46 €	78 339,46 €
65-Autres charges gestion courante	713 241,43 €	570 438,68 €
66-Charges financières	130 402,17 €	162 312,11 €
67-Charges spécifiques	6 750 €	21 594,72 €
Total des dépenses	6 659 609,14 €	6 555 044,55 €

b) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux....

1) Les atténuations de charges

Il s'agit essentiellement des frais de remboursement du personnel et de la participation des agents aux tickets restaurant pour un montant de 85 382.1 €

2) Les produits des services et du patrimoine

Pour un montant de **674 888.28 €**, le chapitre est en baisse de 5.4 % par rapport à 2024. Ce compte intègre des remboursements des secours sur piste ou du PIDA, mais aussi les recettes des services communaux, il convient donc d'analyser précisément par rapport aux événements qui ont pu affecter le fonctionnement habituel des services exemple. Cette année par exemple ce chapitre a été impacté par la fermeture administrative de la galerie lors de l'été 2025 ou encore la mise en conformité de la fiscalité.

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public 97 455.8 € en augmentation de 7, 1 %
- Des taxes de pâturages 9.9 k€ identiques
- Du remboursement des secours sur piste de l'année 2024-2025 pour un montant de 259 185 € soit 5.6 % d'augmentation
- Des redevances des services (protocole piscine, pass activités animation, location tennis, isoliane) pour un montant de 18 051.28 € soit 38.9 % d'augmentation
- Recettes du service enfance 82 311.91 €. L'augmentation se limite à 5.6 % la participation des familles ayant subie la fermeture de la cantine et de la crèche l'été (fermeture administrative)
- Recettes des autres régies pour un montant de 77 405 € sont en baisse de 11.2 %. Ce compte regroupe remboursement du service agence postale communale par la poste et la régie du service animation, le cinéma et la piscine. A noter cette année des mouvements financiers liées à la fiscalisation du service.
- Du remboursement de frais de personnel du PIDA 67 619.1 € stables
- Des remboursements de frais par des tiers pour 61 158.54 € correspondants aux frais de locaux par l'OTM et des charges locatives

AR Prefecture

006-210600730-20260410-DEL22_26-BF

Reçu le 16/04/2026

Ce compte est en forte baisse compte tenu de la fin du remboursement de l'électricité par les gestionnaires du foehn

3) Fiscalité locale

Suite au changement de nomenclature comptable, les impositions directes locales sont désormais isolées au sein d'un chapitre propre.

Les taux d'imposition communaux ont évolué de la façon suivante :

- Taxe foncière (bâti) 26.44 %
- Taxe foncière (non bâti) 22.7 %
- Taxe d'habitation : 14.62 %

Rappel mise en place de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 20% de la TH en 2024
161 436 en 2025 à comparer à 171 783 € en 2024

	CA 2025	CA 2024
Taxes foncières et d'habitation € TTC et rôles supplémentaires	2 096 136	2 119 249,00
Variation en valeur € TTC	-23 113/2024	+ 491 824 /2023

Ce compte comprend également :

- La taxe des remontées mécaniques 334 104.03 € (-3.4%)
- Les droits de mutations pour un montant de 275 756 € (-2.1%).
- Anecdotiquement, les droits de place de 500 €

4) Les impôts et taxes

Ce chapitre regroupe :

- L'attribution de compensation de MNCA pour un montant de 639 257€ identique à l'année 2024
- La dotation de solidarité de MNCA pour un montant de 59 923 € identique à l'année 2024

5) Les dotations et participations (1 042 465.09€) en forte augmentation de 19.9 %

Les dotations de fonctionnement de l'Etat : DGF et dotation de solidarité rurale s'élèvent à 335 443 € (baisse de 8160 €). Cette année la dotation de biodiversité pour un montant de 26 043 € est en augmentation de 12 000 € ce qui a permis de compenser la baisse.

Le chapitre regroupe également :

- Des compensations de l'état 60 899 € (dont exonération de TF)
- Le FCTVA pour 5 805.49 €
- Les subventions du département pour le festival de musique et la petite enfance 41 522.5€ en légère augmentation
- Les participations pour un montant total de 572 752.1 € dont
 - le remboursement du PIDA 102 022 € en 2024 à 213 073 € en 2025
 - La participation des syndicats aux frais de la galerie de 110 971.62 € (94 275 € en 2024)
 - la CAF pour 224 358 k €
 - Deux années de participation de Chanel 24 000 €

6) Les autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement de la participation du budget électricité de 2 169 000 € (1 755 000 € en 2024).

Ce chapitre comprend également les loyers encaissés pour un montant stable de 324 090 € (dont clarines 159 925 €). Une recette dite « autres produits divers de gestion courante » de 38 326 € dont le

AR Prefecture006-210600730-20260410-DEL22_26-BF
Reçu le 16/04/2026

remboursement des frais de location d'une voiture dans le cadre du conventionnement avec SKODA pour 25 688 € et des remboursements de sinistres

7) Les produits spécifiques

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 56 233,14 €. Il correspond essentiellement à des ventes de terrain :

- GAEC DE LA RORIA - C 0685-0686-0687 - 9 240€

- LAMBOGLIA - C 0828-0829 - 2 900€

- VIOU - E 0318-0323 - 34 150€

- PALLOT - E 0756 - 8 127€

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement

Intitulés des chapitres	CA 2024	CA 2025
76-Produits financiers	842,46 €	544,38 €
77-Produits spécifiques	30 000,00 €	56 233,14 €
013-Atténuation de charges	59 291,32 €	85 382,10 €
73-Impôts et taxes	699 180,00 €	699 180,00 €
70-Produits des services	713 371,91 €	674 888,28 €
74-Dotations et participations	869 381,39 €	1 042 465,09 €
75-Autres produits gestion courant	2 112 433,38 €	2 531 416,90 €
731-Fiscalité locale	2 747 562,68 €	2 706 496,03 €
Total des recettes	7 232 063,14 €	7 796 605,92 €

En conclusion, l'exercice 2025 a bénéficié d'une forte augmentation des recettes liée à un reversement du budget microcentrale exceptionnel mais il a subi une légère baisse de la fiscalité. Par ailleurs le niveau de dépenses est resté stable malgré le développement des nouveaux services.

II. La section d'investissement**2.1 Résultat d'investissement pour l'année 2025**

Recettes d'investissement	4 376 430,95 €
Dépenses d'investissement	- 3 537 531,33 €
Résultats de l'année 2025	838 899,62 €

2.2 Analyse**a) Les dépenses d'investissement :**

Intitulés des chapitres	CA 2024	CA 2025
13- subvention d'investissement		3 760 €
20-Immobilisations incorporelles	3 360,00 €	12 138,90 €
041-Opérations patrimoniales	45 716,38 €	29 985 €
16-Emprunts et dettes assimilées	293 926,12 €	2 049 020,80 €
21-Immobilisations corporelles	3 130 657,29 €	1 442 626,63 €
Total des dépenses	3 473 659,79 €	3 537 531,33 €

AR Prefecture006-210600730-20260410-DEL22_26-BF
Reçu le 16/04/2026

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés. Cette année 2025, le remboursement s'élève à 2 049 020.8 € et comprend 1 680 200€ de remboursement de capital de la dette en dépenses compensé en recette par un nouvel emprunt.

Les opérations réelles d'un montant de 1 454 766 € sont nettement inférieures à l'année 2024 (3 134 017€ en 2024) et se répartissent ainsi :

Projets réalisés 2025	€
diverses acquisitions	85 090.01
travaux et installations village	56 224.67
divers travaux Isola 2000	197 680.47
hôtel café isola Touring	797 632.14
conservatoire Chataigneraie	2 884.56
maison aidants	9 974.4
place centrale	6 568.35
Piste de louch	12 567.06
fortification lombarde	4 740
crèche station	144 593.22
extension atelier châtaigne	4 0315.82
vallodoc acquisition matériel atelier châtaigne	6 078.9
maison des sportifs	9 960
chalet handiski	19 855.75

A noter cette année le remboursement d'une subvention en trop perçue suite à l'arrêt d'un programme (VTT)

b) Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement et, si besoin, les emprunts nouveaux. Elles comprennent pour 2025 :

- **Les recettes réelles de l'exercice**
- Il s'agit des subventions d'investissement perçues pour un montant de 1 806 744,19 € qui émanent du caf, de la région, de l'état, du département, et de MNCA. En très forte hausse puisque en 2024 elles ne s'élevaient qu'à 315 815.5 €, elles sont liées au niveau d'investissement de 2024.
- Du FCTVA pour 85 709.91 €
 - **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 78 339.46€
 - **Le nouvel emprunt de refinancement** de 1700 000 €

Intitulés des chapitres	CA 2024	CA 2025
21-Immobilisations corporelles	- €	100.95
041-Opérations patrimoniales (avances)	45 716,38 €	29 985,00
10-Dotations Fonds divers Réserves	64 267,06 €	760 801,35
040-Opérations d'ordre entre section	126 287,46 €	78 339,46
13-Subventions d'investissement	315 815,50 €	1 806 744,19
16-Remboursement d'emprunts	1 001 580,35 €	1 700 460,00
Total des recettes	1 553 666,75 €	4 376 430,95 €

Note de présentation du compte financier unique 2025

Budget microcentrale

Ce budget relève de la comptabilité M41

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement		1 754 753.64 €
Dépenses de fonctionnement	-	2 864 635.99 €
Résultats de l'année 2025	-	1 109 882.35 €

a. Analyse

a) Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement de ce service, cette année des dépenses de personnel ont été affectées au budget.

Notamment :

1) Les charges à caractère général

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 170 817.07, elles sont en baisse de 31 % par rapport à l'année 2024.

Les comptes d'entretien et de maintenance représentent 26 % du compte

L'assurance représentent plus de 20.2 % de ce compte et les taxes près de 26%.

A noter en 2025 la forte baisse des prestations de service à la société Energie connexion : choix d'une offre forfaitaire plutôt qu'indexée à la production.

2) Les charges de personnel

Correspondent à 2 agents soit 112 659.83 €

3) Les charges financières

Ces charges pour un montant de 1 364 € concernent les intérêts des emprunts

4) Les charges exceptionnelles

Il s'agit du versement au budget principal d'un montant de 2 169 000 € largement supérieur à celui de 2024 de 1 755 000 €.

5) Les opérations d'ordre

Elles s'élèvent à 210 794.04€ et permettent l'autonomie de la section d'investissement.

AR Prefecture006-210600730-20260410-DEL22_26-BF
Reçu le 16/04/2026**6) Les provisions**

En 2025, 200 000 € ont été provisionnés pour les risques

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024 (en €)	CA 2025 (en €)
011	Charges à caractère général	247 341,89	170 817.07
012	Charges de personnel	111 249 .06	112 659.83
65	Autres charges de gestion courantes	0.42	0.6
66	Charges financières	1 666.53	1364.45
67	Charges exceptionnelles	1 755 000	2 169 000
042	Opérations ordre	180 561.05	210 794.04€
Total des dépenses		2 295 818.95	2 864 635.99

b) Les recettes de fonctionnement :

Elles sont principalement celles du produit lié à la vente de l'électricité produite. A savoir 1 725 116.86 € en 2025 à comparer à la recette de 2 697 226.54 € de 2024 exceptionnelle en termes de production. A noter cette année une recette exceptionnelle de 17 247 € suite à la perception d'une retenue de garantie liée à des travaux.

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024 (en €)	CA 2025 (en €)
042	Opérations d'ordre	11 122.92	11 122.66
013	Atténuation de charges	1129.6	1264
70	Produits des services	2 697 226.54	1 725 116.86
75	Autres produits de gestion courante ?	5.84	3.25
77	Produits exceptionnels		17 246.87
Total des recettes		2 709 484.9	1 754 753.64

2. La section d'investissement

2.1 Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	227 252.34 €
Dépenses d'investissement	- 105 224.9 €
Résultats de l'année 2025	122 027.44 €

2.2 Analyse

a) Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés

Le remboursement du capital de la dette est de 8 722.67 €

- 2) Travaux et acquisitions

Les opérations réelles s'élèvent à 85 379.57 € sur les 450 154 € prévues en budget car l'opération de stabilisation des passages de conduites forcées dans le lit du Chastillon a dû être reportée dans l'attente des autorisations loi sur l'eau.

- Désensablement de barrage
- Réparations diverses, acquisitions de matériels ou travaux entretien : déflecteurs, remplacement de vannes, de sondes, débitmètres, accumulateurs
- Petits travaux d'irrigation

b) Les recettes d'investissement :

Elles comprennent essentiellement les **recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 210 794.04 € et de subventions pour l'étude de la 3 -ème micro 16 458.3 €.